

# Agissons contre la vente de vins des colonies israéliennes sur Internet !

27 octobre 2020



**L'AFPS vous appelle à dénoncer les vins en provenance des colonies israéliennes, illégaux, qui sont mis en vente sur Internet.**

Le développement de la vigne dans les colonies israéliennes et de la vente en Europe des vins qui en sont issus, présentés comme des vins d'Israël, participe à la normalisation des colonies israéliennes. Lire ou relire, à ce sujet, l'article publié dans le numéro 66 du Pal Sol : [« Cisjordanie : quand les colons font boire à la santé des colonies ! »](#).

En France, ces vins sont vendus principalement sur Internet. **Du 15 octobre au 15 novembre prochains**, nous vous proposons d'agir pour que la réglementation sur l'étiquetage soit appliquée à ces vins, c'est-à-dire que l'origine indiquée soit « colonie israélienne » et non « Israël » comme cela a été confirmé par l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 12 novembre 2019.

Nous avons sélectionné cinq vendeurs qui, par leur commerce, soutiennent volontairement la politique coloniale d'Israël. Seules les menaces de sanctions sont susceptibles de les amener à se conformer à la

réglementation. Mais pour cela, il est nécessaire que l'administration de la répression des fraudes (les DDPP dans les départements) soit assaillie de nombreux courriers qui l'amène à diligenter des contrôles, inviter les contrevenants à se mettre en règle et prendre éventuellement des sanctions. Nous vous proposons d'agir soit par mail, soit par courrier postal.

**CLIQUEZ ICI POUR AGIR en ligne ou par courrier**

- Emplacement : [Vous êtes ici : Accueil > Qui sommes-nous ? > Les membres >](#)
- Adresse de cet article :  
<https://plateforme-palestine.org/Agissons-contre-la-vente-de-vins-des-colonies-israeliennes-sur-Internet>  
et